

<https://enseignants.se-unsa.org/Infolettre-contractuels-du-17-fevrier-2021>



Infolettre contractuels du 17 février 2021

- Nos publications - Lettres catégorielles - Mon info contractuels -

Date de mise en ligne : lundi 22 février 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Gel des périodes d'interruption de contrat : c'est toujours d'actualité
L'état d'urgence sanitaire qui devait initialement prendre fin le 16 février a été prolongé jusqu'au 1er juin 2021. Cela implique qu'en l'absence de contrat et dans l'attente d'un nouveau, la période d'état d'urgence ne sera pas comptabilisée comme une période d'interruption dans le calcul de l'ancienneté des agents.

[Je lis la suite](#)



Prime informatique : vérifiez votre éligibilité
Les enseignants et PsyEN contractuels sont éligibles à la prime d'équipement informatique sous certaines conditions. Le SE-Uns a continué d'agir pour que les CPE et les professeurs documentalistes contractuels puissent en bénéficier et vous aide pour vérifier que vous êtes éligible.

[Je lis la suite](#)



Recrutements exceptionnels Covid : il faut prolonger les contrats
La situation dans les écoles et les établissements continue de se détériorer. Les équipes sont épuisées, elles ont besoin de renforts pour faire face. Dans cette situation exceptionnelle, il faut renouveler les contrats qui se terminent aux congés d'hiver, voire recruter plus

[Je lis la suite](#)



Pas encore adhérent-e ? Rejoignez-nous !

Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c'est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de votre parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière... À titre personnel, vous bénéficierez aussi des avantages d'un comité d'entreprise.

[J'adhère maintenant](#)